

Oui, j'aurais de mes jours prolongé ses *destins*.
(Le même, *Mort de César*, acte III, sc. 3.)

Jurez donc avec moi...
Par les mânes sacrés de tous les vrais Romains
Qui dans les champs d'Afrique ont fini leurs *destins*, etc.
(Le même, acte II, sc. 4.)

Dans les champs d'Ilion, les armes à la main,
Que n'ai-je pu finir mon malheureux *destin*! (Delille, traduction de l'*Eéide*.)

On remarquera que les poètes, dans cette acception, mettent indifféremment *destin* au singulier ou au pluriel.

DÉTRUIRE, DÉTRUIT. Ce mot s'emploie quelquefois avec un nom de personne au propre et au figuré : « Le malheureux s'est *détruit*. » — « *Dé-truire une personne* dans l'esprit de quelqu'un. » (Académie.) Racine a employé ce mot avec une rare élégance dans *Mithridate*, acte III, sc. 1 :

Vous-même n'allez point, de contrée en contrée,
Montrer aux nations *Mithridate détruit*,
Et de votre grand nom diminuer le bruit. A. L.

DÉVORER. Beaucoup d'acceptions de ce mot sont élégantes : « Il faut « savoir essuyer des dégoûts, *dévor*er des rebuts. » (Massillon.) — « L'hé-ritier prodigue paie de superbes funérailles et *dévore* le reste. » (La Bruyère.)

Quiconque ne sait pas *dévor*er un affront,
Loin de l'aspect des rois qu'il s'écarte, qu'il fuie. (Racine, *Esther*, acte III, sc. 1.)

Rien ne peut-il charmer l'ennui qui me *dévore*?
(Le même, *Berénice*, acte II, sc. 4.)

La fière ambition dont il est *dévoré*
Est inquiète, ardente, et n'a rien de sacré. (Voltaire, *Mérop*e, acte V, sc. 1.)

Il faut enfin que je vous ouvre un cœur,
Qui longtemps devant vous *dévora* sa douleur. (Voltaire, *Sémiramis*, acte II, sc. 7.)

On me croit *dévoré* de l'ardeur de régner.
(Campistron, *Andronic*, acte III, sc. 3.)

Durant ces mots, Didon, *dévora*nt son offense,
A peine à contenir sa longue impatience (Delille, l'*Enéide*.)

DICTON, DICTUM, substantif masculin. Ces mots, qui ne se ressemblent aucunement quant au sens, ne doivent être ni prononcés ni écrits de même.

Dicton se dit, en style familier, d'un proverbe ou d'une sentence. — C'est aussi une raillerie ou un mot plaisant et piquant contre quelqu'un. (L'Académie et Trévoux.) — « Le refrain le plus commun, le *dicton* le plus « trivial a souvent fourni les traits les plus heureux. » (La Harpe, *Cours de litt.*, t. VI.) — « Je trouve cela bien troussé; il y a là-dedans de petits « *dictons* assez jolis. » (Molière, *le Bourgeois gentilh.*, acte I, sc. 2.)

Dictum (on prononce *dictome*), mot emprunté du latin, est cette partie d'un arrêt ou d'un jugement qui contient ce que le juge prononce et ordonne, et que l'on nomme autrement *dispositif* : « Les juges signent et ne mettent « au greffe que le *dictum* de leur jugement; les greffiers dressent le vu sur « les pièces du procès. » (Mêmes autorités.)

DIGNE, INDIGNE, adjectifs des deux genres.

Digne signifie qui mérite quelque chose, et *indigne*, qui ne mérite pas, qui n'est pas digne.

Le premier, sans négation, se dit du bien comme du mal, ou, si l'on veut, il se prend en bonne et en mauvaise part : « Il est *digne* de pardon, il est « *digne* de mort; il est *digne* de louanges, il est *digne* de mépris. » (L'Académie, M. Laveaux, etc.) — « Il paraît qu'il avait été plus impatient que « *digne* de régner. » (Voltaire, *Histoire de Charles XII*, chapitre 1.)

Je mourais ce matin *digne* d'être pleurée. (Racine, *Phèdre*, acte III, sc. 3.)

Avec une négation, ou quelque modificatif équivalent, *digne* ne se dit que du bien : « Il n'est pas *digne* d'une récompense, il n'est pas *digne* de votre « estime, il n'est pas *digne* de votre amitié. » — On ne dirait pas : « Il n'est « pas *digne* de punition; » il faudrait dire : « Il ne mérite pas une puni- « tion. » (M. Laveaux et Féraud.)

— L'Académie n'établit pas cette distinction pour le cas où le mot *digne* est accompagné de la négative. Cependant cette distinction nous paraît juste. Mais nous ferons observer que cela n'empêche pas de faire usage de ces mêmes locutions prises ordinairement en mauvaise part; seulement le sens changera. On peut dire : « Il n'est pas *digne* de votre courroux; il n'est pas *digne* que « vous le punissiez. » Cela signifie : ce serait pour lui trop d'honneur. A. L.

INDIGNE ne se prend qu'en mauvaise part : « Il est *indigne* de vos bon- « tés, de pardon. » (L'Académie.) — « La fraude et le déguisement sont « *indignés* d'un honnête homme. » (Trévoux.)

Rougis de te charger de ces *indignes* chaînes. (Saint-Évremond.)

Indigne de vous plaire et de vous approcher.
(Racine, *Phèdre*, acte III, sc. 3.)

Un noble orgueil m'apprend qu'étant fille de roi,
Tout autre qu'un monarque est *indigne* de moi.
(Corneille, *le Cid*, acte I, sc. 3.)

(L'Académie et Andry de Boisregard, page 263 de ses *Réflexions*.)

Ainsi, pour signifier que quelqu'un ne méritait pas les malheurs dont il est accablé, on ne doit pas dire qu'il *en était indigne*.

Racine, qui a dit dans les *Frères ennemis* :

Ménéécée, en un mot, digne frère d'Hémon,
Et trop *indigne* aussi d'être fils de Créon. (Acte III, sc. 3.)

s'est donc exprimé incorrectement.

De même l'Académie, en 1762, n'aurait pas dû donner pour exemple : « Il « est *indigne* qu'on lui fasse des reproches. »

Andry de Boisregard remarque aussi qu'on s'exprimerait mal si l'on disait : « Il est *indigne* de punition, de mort; » au lieu de dire : « Il ne mérite « pas de mourir, d'être puni. »

— Les latins prenaient ce mot en bonne et en mauvaise part, et ils disaient *indignus injuriâ*, *indignus morte*. L'usage n'a pas admis cette seconde ac-

ception dans notre langue; on dit *indigne de vivre*, mais non *indigne de mourir*.

Et pourtant Racine s'est admirablement exprimé dans *Bajazet*, acte I, sc. 1, en disant :

*Indigne également de vivre et de mourir,
On l'abandonne aux mains qui daignent le nourrir.*

Ici il faut appliquer la remarque que nous venons de faire pour le mot *digne* accompagné d'une négation. A. L.

DISCERNER. Voyez *Distinguer*.

DISPARITION, substantif féminin. L'action de disparaître : « Sa *disparition* subite alarma sa famille. » (L'Académie.)

Le participe passé du verbe *disparaître* est *DISPARU*, DE : « On remet à l'avenir son repos et ses joies, à cet âge où souvent les meilleurs biens ont déjà *disparu*, la santé et la jeunesse. » (La Bruyère, chap. XI.)

Quoi ! de quelque côté que je jette la vue,
La foi de tous les cœurs est pour moi *disparue*.
(Racine, *Mithridate*, acte III, sc. 4.)

Les Tyriens, jetant armes et boucliers,
Ont, par divers chemins, *disparu* les premiers. (Racine, *Athalie*, acte V, sc. 6.)

Beaucoup d'écrivains, apparemment à cause de ce participe, se sont servis du mot *disparition* : « Hermione, fille d'Hélène, s'apercevant de la *disparition* de sa mère. » (Guys, *Voyage littér. de la Grèce*.) — « De tous ceux que sa *disparition* (de Voltaire) a semblé alliger, les philosophes ont été le plus promptement consolés. » (Linguet.)

On trouve encore cette expression dans *l'Année littéraire*, et ailleurs; mais le plus grand nombre emploie *disparition*; tous les dictionnaires et les bons auteurs l'admettent, et ne font pas même mention du mot *disparition*; enfin *disparition* est analogue pour l'orthographe à *apparition*, dont il est l'opposé, et alors il est préférable. (L'Académie, Féraud et Laveaux.)

DISPENSER. Dans le sens de *départir*, *distribuer*, ce mot s'emploie surtout dans le style soutenu.

« *Dispenser* les grâces du prince; *dispenser* les trésors du ciel. » (Académie.)

Il (Dieu) fait naître et mûrir les fruits;
Il leur *dispense* avec mesure
Et la chaleur des jours, et la fraîcheur des nuits.
(Racine, *Athalie*, acte I, sc. 4.)

Tu *dispenses* avec justice
Tes châtimens et tes bienfaits. (Racine.)

Il (le soleil) *dispense* les jours, les saisons et les ans,
A des mondes divers autour de lui flottants. (Voltaire, *la Henriade*, chant VI.)
Sachez donc *dispenser* les soins, le châtimement.
Delille, *la Pitié*, chant I.)

DISPUTER prend le pronom personnel dans le sens de *prétendre concurremment à*, et alors il est suivi d'un régime direct : On se dispute la

prééminence, un rang, un héritage. — « Plusieurs villes se disputent l'honneur d'avoir donné le jour à Homère. » (Barthélemy, *Voyage d'Anacharsis*.) — « Leur admiration s'accroît insensiblement lorsqu'ils examinent à loisir ces temples, ces portiques, ces édifices publics, que tous les arts se sont *disputé* la gloire d'embellir. » (Le même.)

Employé dans un sens absolu, indépendant, et signifiant *être en débat, être en contestation*, c'est un gasconisme que d'en faire usage avec le pronom personnel; alors, au lieu de dire : « Ils se sont longtemps *disputés*, » dites : « ils ont longtemps *disputé*. » — « Ils *disputent* perpétuellement. » (Le Dict. de l'Académie, Boiste et Féraud.)

Je viens pour vous combattre, et non pour *disputer*.
(Voltaire, *Don Pedre*, acte IV, sc. 2.)

Nous *disputons* en vain... (Corneille, *Cinna*, acte III, sc. 1.)

Mon nom seul est coupable, et sans plus *disputer*.
(Le même, *Héraclius*, acte IV, sc. 4.)

Ah ! vous deviez du moins plus longtemps *disputer*.
(Racine, *Britannicus*, acte III, sc. 7.)

Eh bien ! régnez, cruel, contentez votre gloire;
Je ne *dispute* plus... (Racine, *Bérénice*, acte IV, sc. 5.)

Disputer s'emploie dans d'autres acceptions; on les trouvera indiquées dans les dictionnaires; nous ne voulions ici que relever une faute que font beaucoup de personnes.

DISSIMULER. Ce verbe, quoique dans le sens *négatif*, semble exiger l'*indicatif* : « Je ne *dissimule* pas que je n'ai pas toujours été de cet avis. » Au contraire, dans le sens *affirmatif*, il régit le *subjonctif* : « Il *dissimule* qu'il eût part à cette action. »

La raison en est que *dissimuler* porte avec lui le sens *négatif*. *Dissimuler*, c'est ne pas montrer, ne pas faire paraître, de sorte que, quand il est joint avec une *négative*, le sens devient *affirmatif*. Ne *pouvoir dissimuler*, c'est être obligé de montrer, de faire, de dire; au contraire, quand *dissimuler* est sans *négative*, c'est alors que le sens est vraiment *négatif*, et que le *subjonctif* est dans l'analogie et dans le génie de la langue. (Féraud, son *Dict. crit.*)

Voyez, plus bas, l'emploi du verbe *ignorer* suivi de *que*.

DISTINGUER, DISCERNER. L'Académie et les écrivains font usage avec ces deux verbes tantôt de la préposition *avec*, et tantôt de la préposition *de*. Dans le *Dictionnaire de l'Académie* on trouve ces exemples : « *Distinguer* la fausse monnaie *d'avec* la bonne. *Distinguer* l'ami *d'avec* le flatteur. »

Dans Marmontel : « On n'a qu'à lire Virgile ou Racine, on *distinguera* aisément le génie qui les élève *d'avec* le talent qui les soutient, et qui ne les quitte jamais. »

Dans Montesquieu, *Temple de Gnide* (IV^e chant) : « Bien loin que la

« multiplicité des plaisirs donne aux Sybarites plus de délicatesse, ils ne peuvent plus *distinguer* un sentiment *d'avec* un sentiment. »

Dans Boileau (Satire IX) :

Ma muse, en l'attaquant, charitable et discrète,
Sait de l'homme d'honneur *distinguer* le poète.

Dans Racine (*Bajazet*) :

Élevée avec lui dans le sein de sa mère,
J'appris à *distinguer* Bajazet de son frère.

Dans Boiste : « Ce qui *distingue* essentiellement l'homme *des* animaux, c'est qu'il a l'idée de Dieu. »

On trouve aussi dans le *Dictionnaire de l'Académie* : « Discerner le flatteur *d'avec* l'ami. » — Dans Ablancourt : « La faiblesse de la raison humaine empêche souvent de *discerner* le vrai *d'avec* le faux, le bon *d'avec* le mauvais. » — Dans Fléchier : « Il s'applique à *discerner* la cause du juste *d'avec* celle du pécheur. »

Dans Racine (*Esther*, acte II, sc. 6) :

On verra l'innocent *discerner* du coupable.

Dans Boileau (*Art poét.*, ch. I) :

... Sachez de l'ami *discerner* le flatteur.

Cependant Laveaux est d'avis que *DISTINGUER une chose d'une autre*, c'est saisir les nuances qu'il y a entre les qualités analogues de deux choses : « Il faut *distinguer* la bienfaisance de la charité, la piété de la dévotion ; » et que *DISTINGUER une chose d'avec une autre*, c'est démêler entre deux choses qui paraissent semblables les qualités réelles qui les rendent différentes : « Il est difficile de *distinguer* un honnête homme *d'avec* un hypocrite. » Et il en conclut que *distinguer de* supposant des nuances, et *distinguer d'avec* supposant des différences, la préposition *avec* ou la préposition *de* ne doit pas être employée indistinctement, ainsi que le font la plupart des écrivains. A l'égard de l'emploi du verbe *discerner*, le même critique est d'avis que *discerner* l'innocent du coupable, c'est, en les comparant l'un avec l'autre, distinguer celui qui est innocent *de celui* ou *d'avec celui* qui est coupable ; mais que *discerner le crime et l'innocence*, ou *discerner l'innocent et le coupable*, c'est, entre plusieurs choses, discerner ce qui est crime et ce qui est innocence ; entre plusieurs personnes, celles qui sont innocentes et celles qui sont coupables : la première action tombe sur la comparaison ; la seconde sur la chose ou la personne même.

Ne saisissant pas de manière à être parfaitement convaincu la distinction que propose Laveaux, nous laissons nos lecteurs libres d'adopter ou de rejeter son opinion.

—L'Académie, d'ailleurs, semble admettre indistinctement les deux régimes. A. L.

DIVERS, exprimant la différence des temps, des lieux, des personnes, des choses, s'emploie toujours au *pluriel* ; car lorsqu'il y a diversité, il y a

nécessairement deux objets au moins : « Il faut avoir eu affaire à *diverses* personnes pour connaître le monde ; autant d'hommes, autant d'opinions *diverses*. »

L'Académie cependant a dit, en 1798 : « Ils sont d'opinion *diverse* ; » mais cette phrase, qui est fautive, ne se trouve plus dans l'édition de 1835.

DIVORCER. Ce mot, assez nouvellement introduit en France, n'est pas nouveau dans la langue. Dans tous les pays protestants où l'on parle le français, on s'en est toujours servi ; Voltaire l'a employé, et nos écrivains modernes l'ont généralement adopté, soit dans le sens propre, soit dans le sens figuré.

Le *divorce* est en pratique
Aujourd'hui pour bien des gens ;
Plus d'un grave politique
Divorce avec le bon sens ;
Le financier qui nous pille
Divorce avec le crédit ;
Et plus d'un auteur qui brille
Fait *divorce* avec l'esprit. (Étienne.)

DOMINATEUR s'emploie adjectivement : quelques lexicographes ont oublié de le dire : « Un peuple *dominateur* s'affranchit de tout impôt, parce qu'il règne sur des nations sujettes. » (Montesquieu.)

Un jour doit s'élever, des cendres de Pergame,
Un peuple de sa ville orgueilleux destructeur,
Et du monde conquis vaste *dominateur*. (Delille, *Énéide*.)

DON. Voyez le mot **PRÉSENT**.

DOS. Ce mot s'emploie figurément dans le style noble.

Cependant sur le *dos* de la plaine liquide
S'élève à gros bouillons une montagne humide. (Racine, *Phèdre*, acte V, sc. 6.)
Les flots respectueux courbent leur *dos* humide.
(Aignan, traduction de l'*Iliade*, liv. XIII.)

DOTER. Ce mot s'emploie au figuré ainsi que son participe *doté*, *e*.

Je veux que la valeur de ses aïeux antiques
Ait fourni de matière aux plus vieilles chroniques,
Et que l'un des Capets, pour honorer leur nom,
Ait de trois fleurs de lis *doté* leur écusson. (Boileau, Satire V.)
Peut-être espères-tu, fille de tant de rois,
Dans un cercueil *doté* de présents funéraires,
Mêler ta cendre vierge aux cendres de tes pères.
(De Saint-Ange, traduct. des *Métamorph.*, liv. XIII.)

DOULEUR. Féraud dit que ce mot ne se dit guère au pluriel ; il se trompe, on l'emploie au contraire fréquemment, tant en prose qu'en vers : « Parmi les plus cruelles, les plus mortelles *douleurs*. » (Bossuet.) — « Les *douleurs* muettes et stupides sont hors d'usage. » (La Bruyère.) — « Elle n'a pas ressenti de ces *douleurs* aiguës qui font regarder la mort comme une consolation. » (Fléchier.)

La tragédie en pleurs

D'OEdipe tout sanglant fit parler les *douleurs*. (Boileau, *Art poétique*, ch. III.)

Le comique, ennemi des soupirs et des pleurs,
N'admet point dans ses vers de tragiques *douleurs*. (Même chant.)

Je te laisse trop voir mes honteuses *douleurs*. (Racine, *Phèdre*, acte I, sc. 3.)

Mon âme tout entière à son bonheur livrée,
Oubliant ses *douleurs* et chassant tout effroi. (Voltaire, *Mahomet*, acte III, sc. 3.)

Un cœur toujours nourri d'amertume et de pleurs,
Dut connaître l'amour et ses folles *douleurs*. (Racine, *Phèdre*, acte II, sc. 1.)

.... De quelque façon qu'éclataient mes *douleurs*,
Je ne l'accuse point, je pleure mes malheurs. (Corneille, *le Cid*, acte III, sc. 4.)

Je ne viens pas ici consoler tes *douleurs*;
Je viens plutôt mêler mes soupirs à tes pleurs. (Le même, acte IV, sc. 11.)

DOUTE. Son ancienne orthographe était *doubte*, qui est évidemment fait de *dubitatio* et non de *dubium*, dans lequel le *t* n'entre pas en construction; aussi ce mot a-t-il été longtemps féminin: « Nos *doubtes* seront éclaircies.... C'est la *doubte* que j'ai que ce dernier effort.... Je l'ai tiré « d'ici pour la *doubte* que j'avais que.... » (Malherbe.)

DROITE (A). Façon de parler adverbiale qui signifie à main droite. Tournez à DROITE, se placer à DROITE. (*Le Dictionnaire de l'Académie et Laveaux*.)

On dit à droite et à gauche, pour dire de différents côtés: « Frapper à « droite et à gauche. » (Mêmes autorités.) — « Il entend à droite et à gauche différents propos sur son compte. » (J.-J. Rousseau.) — « Celui « qui a dit qu'à la cour comme à l'armée, quand on voit tomber à droite « et à gauche, on crie. serre! n'a eu que trop raison. » (Voltaire, lettre, 114, 1762.)

Autrefois on disait à droit. *Le Dictionnaire de l'Académie*, édition de 1694, ainsi que plusieurs écrivains de ce temps, en font foi. Ils ont cru sans doute que l'expression adverbiale à droit signifiait au côté droit; mais les écrivains qui disent actuellement à droite avec l'Académie, sont d'avis que cette expression signifie à main droite. (*Le Dictionnaire critique de Féraud*, Domergue, page 166 de ses *Solutions grammaticales*, et Marmontel, page 93 de sa *Grammaire*.)

Doit-on dire: « Mademoiselle, marchez droite; » ou: « Mademoiselle, « marchez droit? »

Pour résoudre cette question, il est nécessaire de remonter au principe établi au chapitre de l'Adjectif, page 258, que, toutes les fois qu'un adjectif modifie un verbe, il est pris adverbialement, et conséquemment invariable; mais que lorsqu'il remplit sa fonction naturelle et ordinaire, c'est-à-dire, lorsqu'il modifie un nom, il doit en prendre le genre et le nombre.

De ce principe bien reconnu découle naturellement cette solution; on doit dire: « Mademoiselle, marchez droit, » si l'on a intention de lui dire de

marcher, de se diriger en ligne directe, parce que, dans ce cas, droit modifie le verbe:

Mère Écrevisse, un jour, à sa fille disait:

Comme tu vas, bon Dieu! ne peux-tu marcher droit?

(La Fontaine, fable de l'Écrevisse et sa Fille.)

Et: « Mademoiselle, marchez droite, » si on veut lui dire de « marcher de « manière que sa personne soit droite, » parce qu'ici l'adjectif droite modifie vous, qui est sous-entendu, et représente mademoiselle.

A l'égard de cette phrase: « Mademoiselle, tenez-vous droite, » elle n'offre pas de difficulté, puisque le pronom vous, qui y est exprimé, est du féminin, et qu'il est évidemment modifié par l'adjectif.

Levez la tête; encor. Soyez droite, approchez.

Faut-il tendre toujours le dos quand vous marchez? (Regnard, *le Distrait*.)

« En général, les mères exhortent leurs filles à se conduire avec sagesse; « mais elles insistent beaucoup sur la nécessité de se tenir droites, d'effacer « leurs épaules, etc. » (Barthélemy, *Voyage du jeune Anacharsis*, ch. 26.)
Voyez les mots FRANC DE PORT, CI-JOINT, CI-INCLUS.

DUVET se dit pour lit de plumes

Là, parmi les douceurs d'un tranquille silence,

Règne sur le duvet une heureuse indolence. (Boileau.)

Sur le duvet d'une molle indolence

Je reposais, illustre protecteur. (Grécourt, Ép. à M. le C. d'A...)

E

E, substantif masculin, suivant l'appellation ancienne et l'appellation moderne. (*Le Dictionnaire de l'Académie*.)

Nous ne répéterons pas ici les observations que nous avons faites dans la première partie de cette Grammaire, page 8, sur cette voyelle, et principalement sur l'e muet; nous y renvoyons le lecteur.

ÉBAUBI, E. Ce terme, comme le dit l'Académie, est familier. C'est ainsi que l'ont employé Molière et Voltaire:

Je suis tout ébaubi, et je tombe des nues. (Tartuffe.)

Je suis tout émerveillée.

Tout ébaubi et toute consolée. (L'Enfant prodigue.)

ÉBÈNE. Voltaire a fait ce mot masculin:

Je vis Martin Fréron à la mordre attaché,

Consumer de ses dents tout l'ébène ébréché.

Cette licence n'est pas heureuse. Ce qui a sûrement trompé Voltaire, c'est que les Latins appelaient l'ébène *ebenus*; mais il n'a pas remarqué que presque tous les noms d'arbres de cette terminaison sont féminins. (M. No-dier.)

ÉCHAPPER. Quand ce mot signifie cesser d'être où l'on était, sortir